



Conseil communal du 02/09/2026

Réponse à l'interpellation n°45 :

**« Les conséquences de l'inversion du sens de circulation rue de l'Artichaut ;
Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal »** *(ordre du jour)*

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avant de répondre aux différentes questions, je voudrais néanmoins faire part de ma surprise quant à la démarche suivie dans cette interpellation.

En effet, la problématique de circulation dans les rues de l'Artichaut, de l'Hydraulique et de la Charité n'est pas nouvelle et, surtout, elle n'a pas été traitée sans concertation avec les habitants.

Les riverains ont été reçus au Conseil communal dans le cadre d'une interpellation citoyenne, le 23 février 2026, à la suite notamment d'une pétition portant précisément sur les problèmes de circulation et de trafic de transit dans ce secteur.

Une interpellation de M. Huyghues a également porté sur ce même sujet dans cette enceinte à la suite d'une rencontre citoyenne organisée par la commune sur cette thématique.

Il me semble donc important de rappeler que les habitants ont eu l'occasion d'exposer directement leurs préoccupations, que celles-ci ont été entendues par le Conseil et par les services. Les réponses qui ont été proposées étaient également connues de tous.

Aussi, en suivi, la Commune a, depuis lors, poursuivi le travail avec les différents services et partenaires concernés.

Je suis dès lors quelque peu surpris que l'on puisse aujourd'hui présenter cette question comme si la modification du sens de circulation de la rue de l'Artichaut avait été décidée de manière unilatérale, sans analyse préalable ni prise en compte des préoccupations des riverains.

Le réveil tardif à ce sujet ou la méconnaissance de ce dossier est à cet égard interpellant.

La réalité est donc tout autre.

La problématique de mobilité dans ce secteur fait l'objet d'un suivi par la Commune depuis 2024, à la suite de plusieurs signalements de riverains faisant état d'un trafic de transit important, particulièrement aux heures de pointe.

Cette situation s'inscrit par ailleurs dans un contexte plus large de modification des circulations dans le quartier, notamment avec le changement de sens de la rue Stévin dans le cadre du plan Good Move. Cette modification a eu pour conséquence de reporter une partie des flux de circulation vers Saint-Josse. Il était donc nécessaire de tenir compte de cette nouvelle situation et de rechercher des solutions permettant de limiter les reports de trafic dans le quartier.

À la suite des préoccupations exprimées par les habitants, la Commune a sollicité la Zone de Police afin de disposer de données objectives sur les flux de circulation, les vitesses pratiquées et les accidents recensés dans le secteur.

Ces données ont confirmé l'existence d'une problématique réelle.

Avant la mise en place de la phase test, les comptages faisaient apparaître environ 153 véhicules par heure rue de la Charité, 312 véhicules par heure rue de l'Hydraulique et 168 véhicules par heure au niveau de la rue de l'Artichaut et de la rue de la Pacification. Lors des pics, jusqu'à 267 véhicules par heure étaient enregistrés rue de l'Hydraulique.

Les mesures de vitesse faisaient également apparaître un taux d'infraction de 6,91 %, avec des vitesses pouvant atteindre 71 km/h dans une zone limitée à 30 km/h. Dix accidents ont par ailleurs été recensés dans le périmètre entre janvier 2025 et février 2026.

Sur la base de ces constats, plusieurs scénarios ont été étudiés, notamment la limitation de l'accès à la Petite Ceinture via la rue de la Charité et l'inversion du sens de circulation de la rue de l'Artichaut.

Ces différentes possibilités ont ensuite été discutées avec la Ville de Bruxelles, la Zone de Police et Bruxelles Mobilité, notamment lors de réunions organisées les 9 juin et 2 juillet 2026.

À l'issue de ces analyses et échanges, le choix a été fait d'inverser le sens de circulation de la rue de l'Artichaut, mais dans le cadre d'une phase test, et non d'une décision définitive.

Cette phase test a débuté le 1er août et est prévue jusqu'au 31 octobre 2026. Elle doit permettre d'évaluer concrètement la mesure en situation réelle, d'observer l'évolution des flux de circulation, son impact sur les riverains et les éventuels reports vers la rue Willems ou les rues avoisinantes.

Il est donc, à ce stade, prématuré de tirer des conclusions définitives.

L'objectif de cette expérimentation est précisément de disposer de données permettant de comparer la situation avant et après la modification. Nous devons notamment tenir compte de la période estivale, des congés, de la rentrée scolaire, mais également d'autres facteurs extérieurs susceptibles d'influencer les flux de circulation, comme la fin du chantier du quartier Schuman ou ceux prévus à la rue Willems.

Concernant l'information des différents opérateurs, la Zone de Police, le SIAMU ainsi que les services GPS, notamment Waze, ont été informés au moins deux semaines avant la mise en œuvre du changement. Les riverains ont également été informés au moyen d'un flyer et un panneau a été installé à l'entrée de la rue de l'Artichaut, du côté de la place Guy Cudell, afin d'informer les automobilistes du changement.

La STIB n'a pas été spécifiquement consultée, puisqu'aucune ligne de bus ou de tram ne circule directement dans la rue de l'Artichaut.

À ce jour, nous ne disposons pas encore du recul nécessaire pour établir une comparaison fiable entre la situation avant et après la modification. La Commune va donc poursuivre le suivi et sollicitera à nouveau la Zone de Police afin de refaire le point sur la situation.

Le périmètre d'analyse pourra également être adapté en fonction des éventuelles problématiques constatées sur le terrain.

À l'issue de cette analyse, la phase test pourra être prolongée, adaptée ou, le cas échéant, remise en question.

Je veux néanmoins insister sur un point : il ne s'agit pas d'une décision prise dans un bureau, sans concertation et sans éléments objectifs. Il s'agit d'une réponse à une problématique identifiée depuis plusieurs années, signalée par les habitants eux-mêmes, discutée avec eux dans le cadre d'une interpellation citoyenne au Conseil communal, objectivée par des données de circulation et examinée avec les différents acteurs compétents.

Nous avons aujourd'hui fait le choix de tester une solution et d'en mesurer concrètement les effets.

Je pense que c'est la démarche la plus responsable : écouter les habitants, objectiver les problèmes, examiner plusieurs scénarios, tester une solution et ensuite décider, sur la base de données suffisamment représentatives, s'il convient de la maintenir, de l'adapter ou de l'abandonner.

Je vous remercie.